

DU 19 AVRIL AU 30 JUIN 2019

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°10 - juin 2019

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



Le Rhône, un fil conducteur.....

Le Rhône longtemps frontière entre la Drôme et l'Ardèche constitue aujourd'hui la colonne vertébrale autour de laquelle s'organise la vie du territoire d'ARCHE Agglo.

Sa valorisation, sa préservation, sa gestion sont donc autant d'éléments qui concourent à notre projet de développement.

La Compagnie Nationale du Rhône est pour nous un partenaire essentiel et privilégié. Nous souhaitons pouvoir inscrire nos actions dans un partenariat pérenne et constructif.

CONTACT

Julien Chapier, Directeur de l'environnement
ARCHE Agglo
3, rue des Condamines
07 300 Mauves
j.chapier@archeagglo.fr

CAHIER D'ACTEUR

Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations

Protection contre les inondations

Arche Agglo est gestionnaire de système d'endiguement dont les emprises sont toutes ou parties en interaction avec la concession. De ce fait, il est indispensable que nous soyons informés des manœuvres prévues ayant un impact sur les lignes d'eau le plus en amont possible (plusieurs mois) afin de pouvoir organiser des visites d'ouvrages et des diagnostics dans les meilleures conditions possibles.

De plus, dans le cadre de la surveillance des ouvrages, les services de Arche Agglo devraient être informés lors des manœuvres d'urgence des vannes. Cette information permettrait d'accentuer la vigilance sur nos systèmes d'endiguement en période d'alerte ou de pré-alerte.

Une liste de contacts devrait être établie et actualisée, à minima, une fois par an afin que les deux structures puissent faire part d'éventuels problèmes à la personne référente ou d'astreinte.

Echanges, concertation et transparence

Dans le cadre de la prolongation de la concession du Rhône, Arche Agglo souhaiterait que le concessionnaire face preuve de plus de transparence dans sa gestion et ses projets.

A ce titre, il nous semble indispensable que le concessionnaire informe Arche Agglo lorsque le territoire fait l'objet d'un projet de travaux (curage du Doux par exemple) ou d'une étude (plan de gestion sédimentaire par exemple). Arche Agglo pourrait ainsi être associée et consultée lors de la phase de préparation pour faire part de nos projets ou attentes

Gestion et valorisation des milieux aquatiques

ARCHE Agglo souhaite que la CNR soit un partenaire privilégié sur les problématiques suivantes :

- ✓ gestion sédimentaire des lônes et des confluences (par ex : Doux, bassin des Muzards)
- ✓ changement de pratiques des modes de cultures sur les coteaux, afin de limiter et de réduire les ruissellements, les érosions des versants et donc le chargement sédimentaire des annexes fluviales du Rhône.

Une collaboration étroite doit être engagée sur les sujets suivants :

- ✓ campagnes pédagogiques auprès des scolaires ; visites par les scolaires des ouvrages CNR situés sur le territoire Arche Agglo
- ✓ sensibilisation au grand public sur les économies d'eau
- ✓ partage des données de la CNR (débits, bathymétries, piézométrie, qualité, suivi faune flore...)



Bassin des Mussards à la Roche de Glun

Plan de gestion des Milieux alluviaux du Rhône

ARCHE Agglo lance, en 2018, l'actualisation du plan de gestion des milieux alluviaux du Rhône sur 5 ans, en concertation avec l'ensemble des partenaires (élus, Départements, Région, CNR). Ainsi, le plan de gestion des milieux alluviaux du Rhône pour la période 2019-2023 concerne 5 îlons réparties sur 4 communes en rive droite et rive gauche du Rhône, sur une surface d'environ 95 ha : la îlon des Goules à Tournon-sur-Rhône, la îlon des Pierrelles à Mauves, et les îlons des Marettes à Glun, situées en Ardèche. Ainsi que le site du bassin des Musards et de la îlon Saint-Georges à La-Roche-de-Glun, classés Espace Naturel Sensible (ENS) auprès du Département de la Drôme, convention cadre 2019 signée pour une durée de 10 ans entre la commune, ARCHE Agglo, le Département et CNR.

Le programme d'actions est basé sur 3 axes majeurs, à savoir :

- Axe 1 – Connaissance, suivi et préservation
- Axe 2 – Accueil du public, sensibilisation, communication
- Axe 3 – Animation et coordination

ARCHE Agglo assure le rôle de coordinateur, d'appui technique aux communes et de porteur de projet sur des actions transversales. Chaque année, le Comité de pilotage sera réuni sous la forme d'un Comité de gestion auquel la CNR est membre d'office, afin de partager le bilan des actions réalisées et les orientations à venir.

En outre, ARCHE Agglo comprend sur son territoire le site du Chambon (îles de Love et du Chambon), localisé sur les communes de Vion, Lemps et St-Jean-de-Muzols, où un programme de restauration est en cours par la CNR avec l'Agence de l'Eau RMC.

Energie Climat : PCAET 2020 - 2026

ARCHE Agglo élabore son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et se mobilise pour être labellisé Territoire à Energie POSitive (TEPOS) 2050. Le programme d'actions (en cours de rédaction) sera déployé sur la période 2020 – 2026.

La CNR se doit d'être présent à nos côtés dans cette démarche. Les premiers éléments de diagnostic portent notamment sur :

- ✓ le potentiel du territoire pour développer les énergies renouvelables
- ✓ la gestion de la ressources en eau tous usages confondus



Belvédère de Pierre Aiguille

Schéma directeur de développement économique

Les spécificités domaniales des espaces économiques aménagés et gérés dans le cadre de la concession posent quelques difficultés en matière d'optimisation des espaces à vocation économique.

Ce foncier fait l'objet d'une amodiation du domaine public qui le rend difficilement aliénable et freine la commercialisation efficiente de ces espaces.

Sur le territoire d'ARCHE Agglo, il existe 2 espaces économiques CNR : la zone d'activités de la Roche de Glun et celle d'Erôme. Ils ne bénéficient pas d'interconnexion avec le fleuve offrant une solution multimodale vertueuse et alternative aux transits routiers.

Concernant la zone d'activités d'Erôme, une partie des terrains a pu être déclassée afin d'envisager une retrocession à l'agglomération. Cela a été possible grâce au partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône.

Concernant les fonciers restant dans le domaine concédé, ceux-ci sont tout à fait adaptés à l'installation d'équipements ENR. Dans le cadre des priorités de l'agglomération en matière environnementale, celle-ci sera tout à fait favorable à la conversion de ce site pour l'accueil de sites à production d'énergie photovoltaïque. Cette orientation s'inscrit bien dans les orientations du schéma directeur actualisé.

Un espace de vie, de loisir et de Tourisme

Mobilités Douces : le Viarhona, les Voies douces, un lien vers le Rhône

Dans le cadre de ses compétences, ARCHE Agglo est un acteur clé des infrastructures touristiques et de mobilités douces. Partenaire financier avec la CNR et les départements de l'infrastructure Viarhona, elle gère et entretient le linéaire passant sur son territoire.

Afin de favoriser la réalisation de plusieurs projets, il paraît essentiel de poursuivre le partenariat débuté à la fois sur la réalisation des ouvrages et sur leurs conditions de sécurité et de maintenance.

En cas de crues notamment, la CNR doit être garante de la sécurité des biens et des usagers utilisant les aménagements ou équipements de l'agglo se situant sur le domaine concédé.

Sur les projets de voie douce, il faut noter un partenariat riche sur ce sujet avec l'encorbellement Viarhona entre la Drôme et l'Ardèche à la Roche de Glun, le projet de liaison douce Viarhona Voie Bleue (Glun/Chateaubourg)

Aujourd'hui 18 km de Viarhona. Demain un schéma des mobilités douces.

Haltes fluviales

Le territoire compte plusieurs haltes fluviales. Tain et Tournon accueillant 2 escales principales dédiées aux croisiéristes réalisées sur le Rhône.

Une halte existe également à la Roche de Glun, mais celle-ci accueille plutôt des pratiques de loisirs autour de la Voile.

La réhabilitation de la halte fluviale à Tournon portée par la commune est un marqueur fort d'un aménagement autour du fleuve. La remise à niveau de l'équipement et de l'infrastructure permettra d'accueillir la navigation de plaisance, de réduire les nuisances en terme d'impact énergétique et pollution avec l'électrification du port.

Elle constituera un atout pour le développement des activités touristiques. Elle aspire à devenir un hub intermodale permettant de développer des navettes fluviales en lien avec la Viarhona, le réseau de transport collectif en centralité et favoriser ainsi une alternative à la voiture

Valorisation et développement des activités nautiques.

Dans le cadre de ses politiques sportives, touristiques, ARCHE Agglo engage en 2019-2020, un travail de priorisation de ses interventions sur les sentiers et sites de Sport Nature.

Dans ce cadre un volet autour des pratiques aquatiques sera approfondi. Il paraît essentiel d'associer le concessionnaire à cette démarche sur la faisabilité des actions pouvant être menées en lien avec le Rhône.



Le Rhône à Tournon



Défilé de Tain l'Hermitage - Tournon